CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 17 décembre 2014 présidée par Mme Anne-Lise Oguey

Procès-verbal

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le mercredi 17 décembre 2014, à 20h00, à la salle du Conseil communal, Maison de Commune du Sépey.

Mme Annie Oguey, Syndic, Mme Gretel Ginier, MM. Marcel Borloz, Philippe Morier et Claude Tommasini sont présents.

21 conseillères et conseillers sur 35 sont présents.

Sont absents et excusés : Mmes Madeleine Klaus et Isabelle Pittex, MM Pascal Allaz, Giovanni Bergometti, Eric Burnier, Jean-Marc Chabloz, Olivier Dancla, Martial Félix, Paul-François Mermod, Vincent Pernet, Jean-Robert Perrod, Jean-Pierre Vittoni.

Sont absents et non-excusés : MM Laurent Elles et Sébastien Mermod.

Le quorum étant atteint, Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 29 octobre 2014.
2. Préavis municipal n°12/2014 – Budget communal 2015.
3. Préavis municipal n° 13/2014 – Réfection du réseau des eaux usées et analyse des bâtiments pour mise en séparatif aux Mosses - Demande de crédit.
4. Préavis municipal n° 14/2014 – Réfection du mur au lieu-dit « Le Verney », Cergnat, RC 709 - Demande de crédit.
5. Préavis municipal n° 15/2014 – Achat d'une épareuse destinée au service de la voirie.
6. Communications municipales.
7. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 29 octobre 2014.

Mme Laurence Krebs, Secrétaire, donne lecture des décisions prises lors de la séance du 29 octobre 2014. Le procès-verbal de ladite séance est accepté à l'unanimité.

2. Préavis municipal n° 12/2014 – Budget communal 2015.
Mme Danielle Chablaix, Présidente rapporteuse, donne lecture du rapport de la commission.

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, parcourt le budget communal.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait connaître la nature « des gouffres pollués » en page 6 (451.318.92) budgétisée à Frs. 70'000.00.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, nous explique que le canton a fait un audite pour savoir où ces déchets sauvages ont été déversés. La commune a découvert que de tels gouffres existent sur notre territoire. Ces déchets ont été déversés il y a des années, il n'y a donc aucune possibilité de savoir qui est responsable. Aujourd'hui, le canton exige que ces gouffres soient nettoyés. Des subventions, à hauteur de 80%, existent.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 12/2014 du 27 octobre 2014,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

- **d'approuver le budget communal 2015 tel que présenté.**

3. **Préavis municipal n° 13/2014 – Réfection du réseau des eaux usées et analyse des bâtiments pour une mise en séparatif aux Mosses – Demande de crédit.**

Mme Geneviève Bille, Présidente rapporteuse, donne lecture du rapport de la commission.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait savoir si l'entier des eaux claires et usées récoltées par les canalisations (en bleu sur le plan) va bien à la STEP.

M. Marcel Borloz, Conseiller Municipal, nous montre sur le plan où va commencer les travaux. Dans les conduites indiquées en bleu il y aura un passage de caméra car nous ne savons pas si les chalets raccordés sont en séparatif ou dans les égouts. Actuellement une quantité d'eaux claires arrive au Pilet.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait savoir d'où provient cette eau claire.

M. Marcel Borloz, Conseiller Municipal, nous informe que cette eau claire provient d'infiltration. Sur la route du col, toutes les chambres sont cassées, dès qu'il pleut les canalisations sont remplies. D'autres conduites sont écrasées, ce qui fait un amoncellement d'eau au Pilet et fini à la STEP par pompage. Cela nous coûte frs 1'800.00 par mois...

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait savoir s'il n'y aurait pas la possibilité de construire une conduite jusqu'à Matélon en passant par la route?

M. Eric Ginier, Conseiller communal, nous informe que par le passé, une étude avait été demandée concernant cela. Le projet n'avait pas été réalisé car trop onéreux.
« Nous sommes les seuls à pomper de l'eau à la descente... »

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 13/2014 du 6 novembre 2014,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

Décide
à l'unanimité

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 300'000.00 sur 3 ans (2015, 2016 et 2017) pour la réfection d'un tiers du réseau des eaux usées et analyse des bâtiments pour mise en séparatif aux Mosses.**
2. **d'autoriser la Municipalité d'avoir recours à l'emprunt auprès d'un établissement bancaire.**
3. **d'amortir cet investissement par le compte à taxe « épuration ».**

4. **Préavis municipal n° 14/2014 – Réfection du mur au lieu-dit «Le Verney », Cergnat, RC 709 - Demande de crédit**

M. Fernand Schaefer, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, nous montre sur une photo utilisée dans le préavis, qu'il y a un saut-de-loup. Ce dernier est très dangereux. Si quelqu'un passe par là pour la première fois, il y a de forte chance qu'il tombe dedans. Serait-il possible de le combler ?

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, nous informe que ce saut-de-loup sera sécurisé. A l'entrée du mur, côté Sépey, il y aura deux petites marches pour que l'accès soit plus aisé.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis.

Vu le préavis municipal no 14/2014 du 10 novembre 2014, relatif à l'octroi d'une demande de crédit destiné au financement des travaux liés à la réfection du mur au lieu-dit « Le Verney », Cergnat, RC 709D,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

Décide
à l'unanimité

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 254'807.65, montant arrondi à Fr. 255'000.00, sous réserve de l'octroi d'une subvention de Fr. 127'400.00 de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).**
2. **d'admettre le mode de financement proposé.**
3. **d'amortir cet investissement sur 30 ans.**

5. Préavis municipal n° 15/2014 – Achat d'une épareuse destinée au service de la voirie.

M. Daniel Girod, Président rapporteur (en lieu et place de M. Eric Burnier, excusé), donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis.

Vu le préavis municipal no 15/2014 du 10 novembre 2014,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

Décide
à l'unanimité

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 39'300.00 TTC destiné à l'achat d'une épareuse Mulchy type DZ 3.52.**
2. **d'amortir cet investissement par le biais du budget communal en cinq ans.**

6. Communications municipales.

Mme Annie Oguey, syndic, revient sur la votation du 30 novembre dernier et nous fait part de son regret sur le fait qu'aucun débat n'ait été fait le 1er novembre 2014 lors de la réunion public organisée. A part la Présidente du Conseil communal, quelques employés communaux et la municipalité, il n'y avait que 3 personnes d'Ormont-Dessous...Si quelques opposants se seraient déplacés, le débat aurait pu être animé par le « modérateur » invité, la municipalité aurait pu s'expliquer et ainsi faire mieux comprendre ce projet.

Elle nous fait part de cette excellente nouvelle survenue le lundi 15 décembre dernier, jour de son anniversaire : la signature des plans et du règlement du PAC 292A !! Le PAC est signé par les communes de Château d'Oex et d'Ormont-Dessous. Demain Mme De Quatro signera également. Puis, il y aura un avis dans la FAO (feuille des avis officiels), informant que le PAC rentre en force. Nous avons la certitude qu'aucun recours de Pro natura et WWF ne sera déposé. Reste en suspend les cas de quelques propriétaires qui perdent leur droit à bâtir. (Cela sera réglé par la suite). Le problème de la buvette est entrain de trouver une voie de sortie. Le PAC sera donc sous toit au plus tard fin janvier. Ensuite des projets de rénovation de remontées mécaniques pourront se faire. Pour cela il faudra également attendre, début janvier, la décision du Conseil d'Etat quant au projet Alpes Vaudoises 2020.

Mme la Syndic nous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et nous présente ses vœux à tous ainsi qu'à nos familles.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, nous informe que le Grand Conseil a voté un crédit de Frs. 1'800'000.00 pour la réfection de la route cantonale de la Forclaz au lieu-dit « La Trappaz ». Selon le service des routes, les travaux vont se dérouler entre les mois d'avril et octobre 2015.
Nous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Mme Gretel Ginier, Conseillère municipale, nous informe que demain (18 décembre), le gros œuvre étant terminé, la traditionnelle pose du sapin se fera sur le chantier du nouveau collège. Elle remercie le voisinage pour sa patience et son indulgence pendant cette phase de travaux. Nous souhaite de belles fêtes de fin d'année et nous présente ses vœux pour l'année 2015.

M. Philippe Morier, Conseiller communal, remercie le Conseil communal pour son travail durant cette année. Nous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse nouvelle année.

M. Marcel Borloz, Conseiller communal, nous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2015.

7. Propositions individuelles.

Aucune proposition individuelle.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal**, nous convie à une collation pour fêter Noël. Elle remercie l'assemble de son travail au sein de cette belle commune. Elle nous souhaite tous ses vœux pour la nouvelle année. Elle clôt la séance à 21h00

Anne-Lise Oguey

A L Oguey

Présidente du Conseil communal

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Laurence Krebs

L. Krebs

Secrétaire